

PROPAGATION DE L'AMBROISIE EN HAUTE-SAÔNE

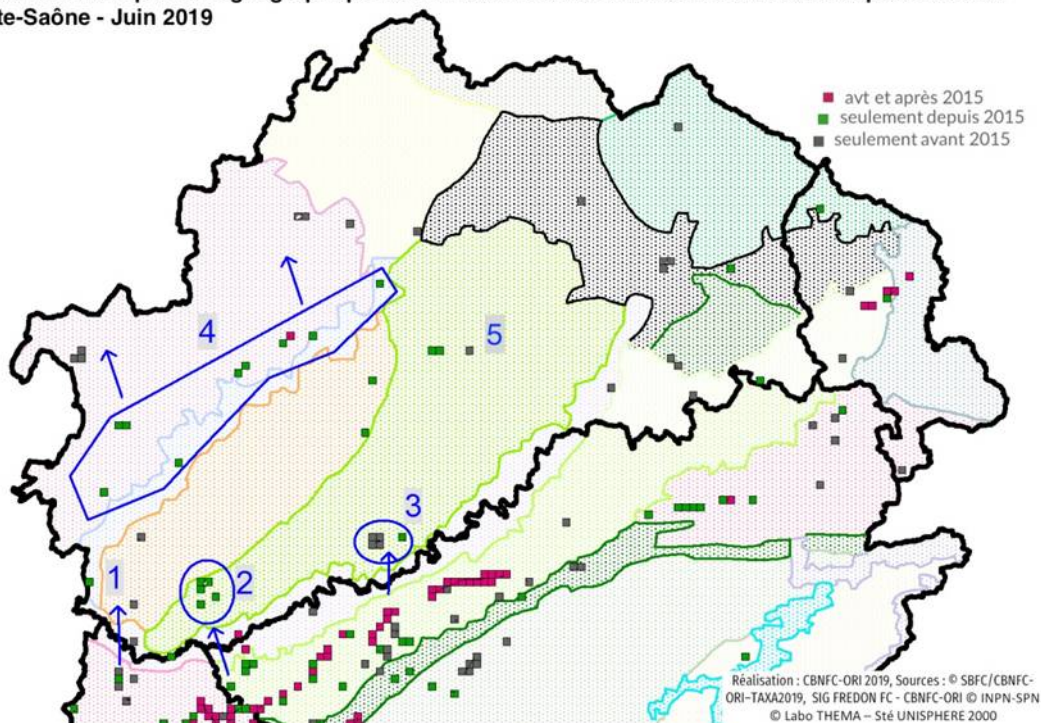
Imed BENTALEB, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Saône, a réuni les partenaires du plan de prévention et de lutte départemental contre l'ambroisie, vendredi 5 juillet, afin de dresser l'état des lieux des localisations de l'ambroisie sur le département et d'échanger sur les actions de lutte contre l'invasion de cette plante.

L'ambroisie est une plante très envahissante en pleine progression dans notre région qui se développe dans le cadre des activités humaines (chantiers, déplacements de terre, de matériaux ...).

Considérant le pic de pollinisation à la fin du mois d'août à l'origine de fortes réactions allergiques (rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme) et le nombre de personnes sensibles qui s'accroît, il est nécessaire de recourir à l'élimination de la plante.

En Haute-Saône, **38 communes sont touchées avec 61 localisations, dont 36% agricoles, 22% concernant des particuliers, 20% des accotements routiers.** Le risque de dissémination est sous-évalué.

Situation de la répartition géographique de l'ambroisie à feuilles d'armoise dans le département de Haute-Saône - Juin 2019



Répartition de l'ambroisie en Haute-Saône (source CBNFC)

Face à ce constat, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a présenté les enjeux sanitaires de la lutte contre l'ambroisie à travers le plan d'action défini par l'arrêté préfectoral du 30 avril, qui **oblige tous les publics (particuliers, collectivités, gestionnaires de routes et**

d'infrastructures, acteurs de la profession agricole) de prévenir la dissémination de la plante.

Animé par la Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON), un plan de lutte a été mis en place pour une coordination de l'ensemble des acteurs, comprenant notamment la désignation des 48 référents territoriaux, aux niveaux intercommunal et communal et la mise en œuvre de la surveillance et de la lutte sur leur territoire. Ces derniers devront repérer la présence de l'ambrosie, informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour lutter contre sa prolifération et veiller à l'application de ces mesures.

L'ensemble des acteurs des territoires peuvent signaler la présence de la plante sur la plateforme de signalement grand public dédiée : <http://www.signalement-ambrosie.fr> ou émettre un signalement à l'adresse suivante : contact@signalement-ambrosie.fr ou par téléphone en appelant le [0 972 376 888](tel:0972376888).



Liens utiles

- Pour apprendre à reconnaître l'ambrosie, en cas de doute sur l'identification d'une plante, consultez le site du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC) <http://conservatoire-botanique-fc.org/>
- Pour toute information sur la lutte, contacter la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Franche-Comté : <http://www.fredonfc.com>
- Observatoire national des ambrosies : <http://www.ambrosie.info>
- Actualité réglementaire : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/ambrosie-0>

CONTACT PRESSE :

Justine FILLION
03.84.77.70.12
justine.fillion@haute-saone.gouv.fr